

syngenta.

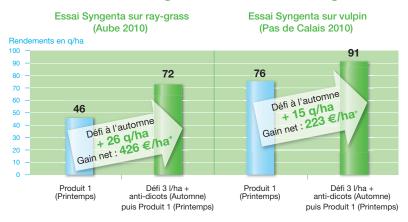


Défi, l'autre façon de désherber à l'automne

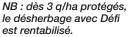
Le désherbage précoce préserve le rendement

Plusieurs composantes du rendement sont déterminées au début du cycle de la céréale. Attendre mars pour intervenir, c'est laisser s'installer une très forte compétition entre les adventices et la culture durant plus de 4 mois, à un moment crucial du développement de la plante. En stoppant dès l'automne la concurrence exercée par les adventices, Défi protège votre culture et la met dans les meilleures conditions pour exprimer son potentiel de rendement.

Gains de rendement et gains nets d'un désherbage d'automne avec Défi



* Gain net calculé sur la base d'un cours du blé de 185 €/t. d'un passage de pulvérisateur supplémentaire et d'un coût moyen observé Défi 3 l/ha + anti-dicotylédones.





Une famille chimique originale

La substance active de Défi, appartient à une famille d'herbicides très peu courante : les thiocarbamates (classe N selon la classification HRAC). Défi est le seul herbicide de cette famille utilisé en pré et postlevée des céréales. Cela en fait un partenaire particulièrement précieux pour construire des programmes visant à prévenir ou gérer les problèmes de résistance à certains herbicides.

Eliminer tôt les adventices les plus nuisibles

Graminées

ray-grass, vulpin, agrostis, pâturin annuel







Agrostis

Dicots

gaillet (levées d'automne), véroniques, stellaire, géranium, fumeterre,...

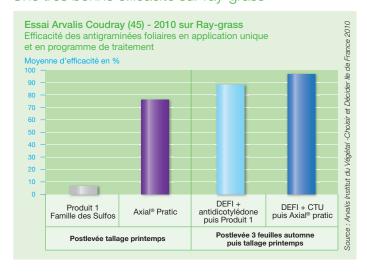






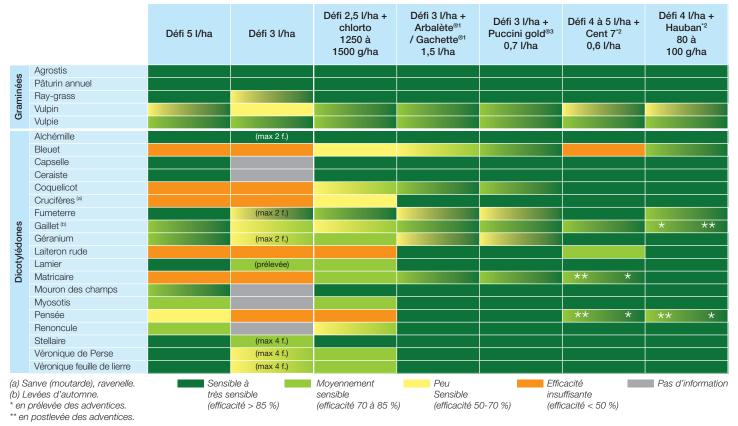


Une très bonne efficacité sur ray-grass



Selon la flore à éliminer, l'utilisation d'un produit partenaire dans le programme de désherbage permet de compléter ou renforcer le spectre de Défi (voir ci-contre).

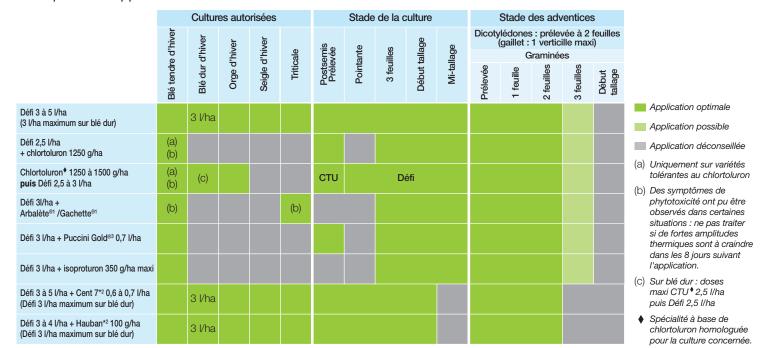
Spectre sur adventices stade plantule



NB : sur brome, Défi présente des efficacités intéressantes dans le cadre d'un programme

Périodes et doses d'application

La période d'application doit être déterminée en fonction du stade de la culture et du stade des adventices ciblées.



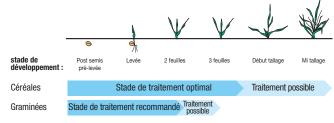
Précautions d'emploi

- Utiliser Défi sur des sols bien préparés et des semis régulièrement recouverts. Veiller à semer à une profondeur suffisante pour qu'il n'y ait pas de grains en surface.
- Sur des sols très battants (plus de 70 % de limons), appliquer en postlevée uniquement. Des symptômes de jaunissement ou de petites taches foliaires peuvent être observés, mais sont sans conséquence sur le rendement.
- Ne pas traiter sur sols asphyxiants et / ou systèmes racinaires mal implantés.
- Sur sols filtrants, ne pas traiter si des précipitations importantes sont à craindre dans les 8 jours suivant l'application.
- Ne pas traiter s'il existe un risque de gel ou de froid prolongé ou si de fortes amplitudes thermiques sont à craindre dans les 8 jours suivant l'application.
- Respecter les Bonnes Pratiques Agricoles. Veillez notamment à faire obstacle au ruissellement lorsque ce risque existe sur une parcelle (pente, sol battu...); pour cela, mettre en place une bande enherbée. Sur parcelle drainée, ne pas traiter lorsque la réserve utile est saturée ou proche de la saturation.





De la prélevée à la postlevée précoce



Défi peut s'utiliser en prélevée ou en postlevée précoce et agit aussi bien sur les adventices levées (jusqu'à 2 feuilles) que sur celles qui sont encore en cours de germination.

Un herbicide multi-céréales

- Défi est homologué pour le désherbage de nombreuses céréales d'hiver : blé tendre d'hiver, orge d'hiver (2 et 6 rangs), seigle d'hiver et triticale. Il n'existe pas de sensibilité variétale connue à ce jour.
- Nouveau : Défi est homologué pour blé dur d'hiver à la dose de 3 l/ha.

Une vraie souplesse pour la rotation

- Pas de restriction pour les cultures suivantes.
- De larges possibilités de re-semis en cas d'accident (limaces, gel, ...).

Choix de la culture de remplacement au printemps	Céréales d'hiver désherbées	
	Avant fin novembre	En décembre-janvier
Blé tendre, orge, maïs, tournesol, colza, sorgho, soja		
Blé dur, féverole, pois protéagineux		
Lin oléagineux, pomme de terre, haricot*		
Betterave sucrière		
Avoine de printemps		
Ray-grass		
Implantation possible quel que soit le travail du sol		

- Implantation possible quel que soit le travail du sol
- Implantation uniquement après labour
- Culture déconseillée
- * Attendre au moins 60 j après le traitement Défi pour implanter cette culture.

Les bénéfices du nouvel emballage S-pac®

Sûr: une meilleure prise en main grâce à une grande poignée à l'ergonomie spécialement étudiée. Une meilleure protection de l'utilisateur

Une meilleure protection de l'utilisateur grâce à l'absence d'opercule, à une meilleure stabilité et au dispositif anti glou-glou.

- Simple: une utilisation plus rapide grâce à des bidons plus faciles à ouvrir, à fermer et à rincer.
- Sécurisé : une meilleure protection contre les contrefaçons.





Défi [®]	AV N° 8700462
Usages et doses autorisées	Sur blé tendre d'hiver, orge d'hiver, seigle d'hiver et triticale à 5 l/ha. Sur blé dur d'hiver à 3 l/ha (1 application par campagne). Pour les autres usages, se reporter à l'étiquette du produit ou sur www.syngenta-agro.fr
Composition	800 g/l de prosulfocarbe
Formulation	EC Concentré émulsionnable
Classement toxicologique	Xi-irritant - N-Dangereux pour l'environnement. R 38 Irritant pour la peau. R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Délai avant récolte	Blé dur : traiter de la prélevée au stade fin tallage. Non fixé sur autres céréales. Pour les autres usages, se reporter à l'étiquette du produit ou sur www.syngenta-agro.fr
Emballages	Bidons de 10 litres et 120 litres

Préconisations d'emploi	
Doses préconisées	Sur céréales : 2,5 à 5 l/ha (voir page intérieure). Pour les autres usages, se reporter à l'étiquette du produit ou sur internet : www.syngenta-agro.fr
Préparation de la bouillie	Défi se verse directement dans le pulvérisateur en maintenant une agitation constante.
Mélanges	En cas de mélange avec une suspension concentrée, introduire celle-ci en premier dans la cuve. Respecter la réglementation en vigueur et les recommandations des guides de bonnes pratiques officiels disponibles sur le site http://e-phy.agriculture.gouv.fr.

Recommandations	N° d'appel en cas d'urgence : (▶ N° Vert 10 800 803 264)	
	Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com	
Pour l'homme	Porter des gants pendant les phases de mélange et de chargement ; des gants, une combinaison imperméable, des chaussures imperméables et un chapeau à large bord pendant la phase d'application. Délai de rentrée dans la parcelle : 48 heures.	
Pour l'environnement	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Eviter le rejet dans l'environnement, consulter la fiche de données de sécurité sur www.quickfds.com.	



syngenta



Syngenta Agro S.A.S. 1, avenue des Prés - CS 10537 - 78286 Guyancourt Cedex. Tél. : 01 39 42 20 00 ; Fax : 01 39 42 20 10.

Syngenta Agro S.A.S. 1, avenue des Prés - CS 10437 - 78286 Guyancourt Cedex. 1el.: U1 39 42 20 00; Fax: U1 39 42 20 10.

Capital social: 22 543 902,80 Euros; Siren B 433 886 934 RCS Versailles; TVA FR68433886934.

Axial® Pratic - AV 2100138 - Composition: 50 g/l de pinoxaden** + 12.5 g/l de cloquintocet-mexyl* - Xn-Nocif, N-Dangereux pour l'environnement.

Défi® - AV 8700462 - Composition: 800 g/l de prosulfocarbe* - Xl-Irritant, N-Dangereux pour l'environnement.

® Marques enregistrées, "substance active et **substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta.

Arbaiète® -, Gachette® - AV 2080107 - Composition: 91 g/l de bromoxynil octanoate* + 50,3 g/l d'ioxynil octanoate* + 20 g/l de difflufenicanil* - Xn-Nocif, N-Dangereux pour l'environnement.

® Marque enregistrée, homologation et fabrication Bayer. Distribué par Syngenta Agro SAS et *substance active d'origine

Cent-7*2 - AV 8400528 - Composition : 125 g/l d'isoxaben, N-Dangereux pour l'environnement.

Centry - Av 040026 - Composition : 610 g/kg d'isoxaben, N-Dangereux pour l'environnement.

*2 Marque Dow AgroSciences.

Description : 610 g/kg d'isoxaben + 40 g/kg de florasularm - Xi-irritant, N-Dangereux pour l'environnement.

*2 Marque Dow AgroSciences.

Description : 610 g/kg d'isoxaben + 40 g/kg de florasularm - Xi-irritant, N-Dangereux pour l'environnement.

Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.